



**CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT
CABINET VETERINAIRE HAPPYVET
26 BOULEVARD MONTEBELLO 59000 LILLE**

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente et sur notre site Internet à l'adresse suivante <https://happyvet.dog>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

Cabinet vétérinaire HAPPYVET

26 Boulevard Montebello

59000 LILLE

07.71.73.75.15

happyvetlille@gmail.com

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte au public du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

La clinique est ouverte au public le mercredi de 09h00 à 13h00.

Les consultations et chirurgies ont lieu uniquement sur rendez-vous.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr MASSE Karine, DMV ALFORT 94, CES OPHTALMOLOGIE

Dr VANSEYMORTIER Stéphanie

Dr ROEKENS Hélène

Mme MENENDEZ Aurélie, ASV Echelon V

Mme SCHOTT Clara, ASV



4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Analyses sanguines :

Effectuées par nos soins sur le matériel suivant : SCIL ELEMENT RC

Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du Client

- Anesthésies générales, le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

Surveillance de l'anesthésie par oxymétrie-capnographie Nonin

- Délivrance de médicaments :

Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Notre cabinet ne propose pas de service hospitalisation. En cas de nécessité, nous vous orienterons vers des structures vétérinaires qui assurent la continuité de soins pour notre cabinet.

6) Permanence et continuité des soins

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes, après 18.00, les week-ends et jours fériés :

- **VET24**

994 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

59700 MARCQ EN BAROEUL

03 20 40 90 21

- **NORDVET**

1 RUE DELESALLE

59110 LA MADELEINE

03 20 51 00 66



7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

Chiens

Chats

Furets

Rongeurs

Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

Pour les animaux exotiques:

CLINIQUE VETERINAIRE DU CADUCEE

57 RUE SALVADOR ALLENDE

59120 LOOS

03 61 58 23 90

DR POUYOLLE

CLINIQUE VETERINAIRE DU MOLINEL

89 RUE DU MOLINEL

59700 MARCQ EN BAROEUL

03 20 72 16 40

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client.



Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Esthima-Incineris, 5 chemin de Boussières, 59157 Beauvois-En-Cambrais, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client.

Pas de règlement en plusieurs fois.

Règlement uniquement par Carte Bancaire ou espèces.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments ou de médicaments non entamés, ne résultant pas d'une commande spéciale et achetés depuis moins de 15 jours.



15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au CROV Hauts de France

29 rue de la Calypso

Espace Neptune

62110 HENIN-BEAUMONT

03 21 28 59 40

cro.hauts-de-france@ordre.veterinaire.fr

16) RCP

Inter Mutuelles Entreprises

20 BOULEVARD PAPIN

BP 2043

59015 LILLE CEDEX

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Dr Massé Karine.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.